

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-75

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CONTRAT ENFANCE ET
JEUNESSE 2015-2018 -
RENOUVELLEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Étaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Depuis l'année 1988, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue dans ses projets de développement dans le domaine de la petite enfance par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône au travers de la prestation de service enfance, complémentaire à la prestation de service ordinaire. Depuis 2006, le volet « jeunesse » est venu s'ajouter à ce dispositif de financement avec la mise en place des **Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ)**.

Le contrat conclu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 a ainsi permis à la Ville de :

➤ **maintenir** l'offre d'accueil suivante :

- 11 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- 2 Relais d'Accueil petite Enfance
- 2 Lieux d'accueil enfants/parents : « La Petite Maison » et « Petits Pas et Chocolat »
- l'accueil de loisirs des enfants de moins de 6 ans à Caluire Juniors
- la ludothèque

- la coordination petite enfance
- une place réservée au sein de la crèche interentreprises de la zone PERICA située à Rillieux la Pape dans le cadre d'un partenariat avec la Société « Les Petits Chaperons Rouges »

et

➤ **développer** un nouveau partenariat avec la société Les Petits Chaperons Rouges :

- réservation de 5 places au sein de la crèche interentreprises située rue de Margnolles à Caluire et Cuire depuis septembre 2014.

Ce 2^{ème} Contrat Enfance et Jeunesse témoigne donc du dynamisme de la politique petite enfance de la Ville au cours de ces quatre dernières années, avec, notamment, **292** places d'accueil collectif ou familial (hors micro crèches privées) permettant de répondre aux besoins de plus de **700** enfants.

La Ville a ainsi pu bénéficier de plus de 2 millions d'euros de financement dans le cadre du CEJ au titre des années 2011 à 2014 :

Années	Montant de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ)
2011	514 558 €
2012	517 783 €
2013	512 135 €
2014	524 307 € (prévisionnel)
TOTAL	2 068 783 €

En parallèle, il convient de rappeler que la Ville a également bénéficié, sur cette période, d'une aide substantielle de la CAF du Rhône de **154 488 €** pour la réalisation de plusieurs programmes d'investissement :

PROGRAMME	BUDGET PREVISIONNEL HT DE L'OPERATION	FINANCEMENT ATTRIBUE PAR LA CAF DE LYON	ANNEE DE VERSEMENT
Aménagement de la crèche Mosaïque	987.570 €	90.000 €	2012
Rénovation de la crèche l'Orange bleue	80 610 €	64 488 €	2014

Après une première phase de bilan du contrat arrivé à échéance, une négociation a été engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la signature d'un 3^{ème} Contrat Enfance et Jeunesse qui couvrirait la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Au-delà du maintien des actions existantes et principalement de l'offre d'accueil, de nouveaux projets pourraient être développés et inscrits dans ce contrat en 2015.

1 – LES RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les Relais d'Accueil de la Petite Enfance (RAPE) sont des services d'interface entre les familles, les assistantes maternelles agréées et l'ensemble du dispositif d'accueil du jeune enfant. Ils ont pour objectif principal de promouvoir l'accueil individuel et plus précisément :

- de contribuer globalement à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel du jeune enfant ;
- d'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- d'organiser des lieux d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément ;
- de contribuer à la professionnalisation de l'accueil individualisé ;
- de participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Ce service est en constante évolution depuis 2010, année d'ouverture du 1^{er} relais. L'année 2015 sera marquée par le renforcement de l'intervention des animatrices permettant des développements susceptibles d'être pris en compte dans le nouveau CEJ, à savoir :

- à compter de janvier 2015 :

- l'élargissement des permanences d'accueil du public
- l'ouverture de temps collectifs supplémentaires
- la déconcentration du Relais 2 sur le quartier de Saint Clair dans les locaux de la crèche Les Galets du Rhône

soit :

- + 0,25 poste d'animatrice en Equivalent Temps Plein (ETP) pour le Relais 1
- + 0,75 poste d'animatrice en Equivalent Temps Plein (ETP) pour le Relais 2

- à compter de septembre 2015 :

- l'animation de temps collectifs au sein des locaux de Caluire Juniors (*aux horaires où le centre de loisirs ne fonctionne pas, à savoir 5 matinées par semaine hors vacances scolaires*), qui permettra de se rapprocher davantage des assistantes maternelles, relativement nombreuses sur le quartier de Cuire le bas,

soit :

- + 0,50 poste d'animatrice en Equivalent Temps Plein (ETP) pour le Relais 1.

Récapitulatif de la demande de développement concernant les deux Relais :

Projet	Situation CEJ 2014	Demande CEJ au 01/01/2015	Demande CEJ au 01/09/2015
RELAIS 1	1,25 ETP	1,50 ETP	2 ETP
RELAIS 2	1,25 ETP	2 ETP	2 ETP
TOTAL	2,50 ETP	3,50 ETP	4 ETP

2 – LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Ces structures sont ouvertes aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s), ou d'un adulte familial, pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

➤ **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Petits Pas et Chocolat »**, implanté sur Cuire-le-Bas et géré par l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire, pourrait être transféré, à partir de septembre 2015, sur le même format, dans les locaux de la crèche « Les Galets du Rhône » au vu des besoins importants repérés en matière de prévention précoce sur le quartier de Saint Clair. Une réflexion est en cours d'étude avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et les partenaires locaux sur un nouveau **lieu d'accueil enfants/parents** sur le quartier de Cuire le Bas.

3 – LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

En novembre 2011, le service d'Accueil Familial (SAF), d'une capacité de 25 places pour 9 assistantes maternelles, a été réorganisé en alliant accueil familial et collectif, avec un jour par semaine en crèche collective pour les assistantes maternelles et les enfants. Cette réorganisation a permis une meilleure adéquation de l'offre à la demande d'accueil.

Suite à des départs à la retraite, le SAF comptera 4 assistantes maternelles et accueillera 12 enfants à compter de la rentrée 2015. Il est donc nécessaire de réajuster sa capacité d'accueil afin d'être au plus près de la réalité de l'offre d'accueil sur le territoire.

4 – LES NOUVEAUX PROJETS

D'autres pistes d'actions sont également à l'étude, sans pour autant que leur programmation ou leur format soient totalement définis à ce jour. Elles concernent notamment la création de nouvelles places d'accueil de bébés permettant ainsi de répondre à une forte demande pour cette tranche d'âge. Ces projets pourront être intégrés au CEJ par avenant au fur et à mesure de leur évolution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- ENGAGE

la Ville dans la conclusion d'un 3^{ème} Contrat Enfance et Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à négocier et à signer ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,

- RÉAJUSTE

la capacité du Service d'Accueil Familial à 12 places.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET